

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	21/22 (1913)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	Les origines de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève
<b>Autor:</b>	Dunant, Maurice
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-555978">https://doi.org/10.5169/seals-555978</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

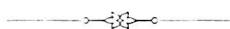
combien ont été appréciés les soins dévoués des samaritaines soleuroises, et leur aide efficace auprès des soldats malades, à la cuisine, à la lingerie et dans les différents services du dépôt de malades installé dès le mois d'août à Soleure.

N'oublions pas de signaler que des colonnes de transports auxiliaires ont été mobilisées avec les lazarets de landwehr dont elles dépendaient. Les deux clichés intercalés ici donnent une idée du nombre d'attelages de ces colonnes qui ont pu faire des exercices très intéressants et des expériences fort utiles.

La Croix-Rouge suisse a donc déployé depuis le 1<sup>er</sup> août une activité multiple et féconde, et nous ne doutons pas que, sous l'habile et ferme direction du chef de notre Croix-Rouge, M. le colonel Bohny, secondé par le secrétariat général, notre

institution nationale de secourisme ne reste à la hauteur de la tâche qu'elle a assumée vis-à-vis de la Suisse en armes. D<sup>r</sup> M<sup>l</sup>.

P.S. On s'est étonné que la Suisse n'ait pas encore envoyé d'ambulances aux belligérants, spécialement dans les pays limitrophes. Le chef du Service de santé de l'armée suisse a jugé opportun de retenir au pays les médecins, infirmiers, infirmières qui désiraient partir pour secourir les blessés. Quand la situation politique et militaire le permettra, quand nous pourrons être certains que ceux qui voudraient partir pourront le faire sans causer de préjudice au Service de santé de notre propre pays, il paraît probable que des missions pourront être autorisées à se rendre chez les belligérants qui — jusqu'ici — n'en ont point demandé, mais où, dit-on, il manque de chirurgiens.



## Les origines de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève

par MAURICE DUNANT

Communication faite à l'Assemblée générale des délégués, Berne, le 12 juillet 1914

### Ouvrages consultés :

- 1<sup>er</sup> *Mémorial des 25 premières années de la Croix-Rouge*, publié par le Comité international de la Croix-Rouge de Genève.
- 2<sup>e</sup> *Les Origines de la Croix-Rouge*, par C.-F. Haje et J.-M. Simon, deuxième édition. Amsterdam, 1901.
- 3<sup>e</sup> *La Fondation de la Croix-Rouge*, par Gustave Moynier, brochure imprimée à Genève en 1903.
- 4<sup>e</sup> *Compte rendu de la Conférence internationale réunie à Genève les 26, 27, 28 et 29 octobre 1863*, publication du Comité international, 1904.
- 5<sup>e</sup> *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, 1863-64.
- 6<sup>e</sup> *Cahier des procès-verbaux de la Commission spéciale nommée par la « Société genevoise d'utilité publique »*.
- 7<sup>e</sup> « Mémoires et documents divers », laissés par Henri Dunant.

- 8<sup>e</sup> *Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes und der Genfer Konvention*, par Rudolf Müller. Stuttgart, 1897.
- 9<sup>e</sup> *La Croix-Rouge, son passé et son avenir*, par M. G. Moynier, 1882.
- 10<sup>e</sup> *La Convention de Genève au point de vue historique, critique et dogmatique*, par C. Lueder. Erlangen, 1876.

\* \* \*

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs !*

Est-il vraiment nécessaire de rappeler aux membres de la Société de la Croix-Rouge les origines de cette œuvre humanitaire qui peu à peu a fait le tour du monde ! N'est-il pas un peu prétentieux de ma part de vous parler d'une œuvre à laquelle un membre de ma famille a

consacré sa vie et une bonne partie de sa fortune!

Mais puisqu'il est d'usage de célébrer les cinqcentenaires et les centenaires des grands événements politiques ou militaires, n'est-il pas naturel aussi de commémorer le cinqcentenaire de l'œuvre qui, après celle de l'abolition de l'esclavage, a eu des conséquences aussi bienfaisantes pour atténuer les maux de la guerre! Et ne pouvons-nous pas à plus forte raison le faire pour une œuvre qui a pris naissance dans notre pays! Vous approuverez donc, je présume, la décision prise par la Direction de la Croix-Rouge suisse et serez indulgents pour le rapporteur.

J'ai cherché, Mesdames et Messieurs, à me documenter le mieux possible, et aussi impartialement que possible sur les origines de la Croix-Rouge et de la *Convention de Genève*, et pour ne pas vous répéter ce que vous savez tous aussi bien que moi, j'ai cherché surtout les faits peu connus soit dans les diverses publications sur ce sujet, soit dans les « Mémoires » laissés par mon oncle.

Vous savez déjà qu'Henri Dunant s'était rendu en Italie en 1859 dans l'intention de faire pour les blessés des armées bellicantes ce que Florence Nightingale avait fait pour les blessés de Crimée, et vous avez tous lu son livre célèbre « *Un Souvenir de Solférino* » : voici à ce sujet un fragment de ses « Mémoires » :

#### Solférino.

« Quelques jours avant Solférino j'étais à Pontremoli, dans les Apennins, où se trouvait l'Etat-major du Prince Napoléon, commandant le 5<sup>e</sup> corps d'armée française, et dont le chef d'Etat-major était le général de division Marquis Charles de Beaufort-d'Hautpoul, que je connaissais, ainsi que sa famille, laquelle, en tous temps, m'a toujours montré beaucoup de bienveillance. Je vis en outre à Pontremoli le prince Napoléon, qui m'a toujours témoigné un

sincère intérêt. C'est lui qui, après la chute de l'empire, ayant appris trop tardivement mes grands revers de fortune (1867), prononça les paroles suivantes : « Si j'avais été l'empereur, j'aurai donné un million à M. Dunant, je sais tout ce qu'il a fait en 1862 pour créer l'œuvre internationale des blessés ».

« En 1863, le prince m'avait fait bon accueil au Palais Royal, lorsque je fus lui parler de l'œuvre et, dès cette époque, il engagea son entourage à se montrer favorable à mes projets. En 1866, il me reçut dans son domaine de la Bergerie, sur le lac Léman ; il me fit visiter cette propriété en m'accompagnant avec beaucoup de courtoisie, il me dit : « J'espère que vous reviendrez me voir quand la princesse sera ici ».

« J'étais très préoccupé du sort futur des blessés, car la guerre s'annonçait alors comme devant être longue et terrible. J'en parlais au général de Beaufort, homme très humain, qui me répondit : « Que voulez-vous, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ! » puis il ajouta : « Traversez tout de suite les Apennins, si vous voulez assister à une grande bataille ; ne perdez pas de temps ».

« Je suivis son conseil, certes j'étais un touriste tout préoccupé des questions d'humanité ! »

Dunant revint en Suisse au moment de la paix de Villafranca, mais il fut obligé d'aller respirer l'air des hautes cimes, afin de rétablir sa santé altérée par les émotions douloureuses qu'il avait éprouvées pendant son séjour à Castiglione. Néanmoins, dès la fin de 1859, il se rendit à Paris où il passa l'hiver et le printemps de 1860. C'est là qu'il commença une active propagande en faveur des idées qu'il avait rapportées de la guerre d'Italie. Il y retourna l'année suivante et fit de nombreux prosélytes dans les milieux mondiaux, dans la société lettrée et parmi les savants ; puis il se mit à écrire son *Souvenir de Solférino*, qu'il composa à Genève, absolument seul et sans le concours ou l'aide de personne. Il fit même de ce volume ainsi composé dans une solitude

volontaire, une surprise à sa famille et à ses nombreux amis.

*Genèse de la Croix-Rouge.* « En écrivant le *Souvenir de Solférino*, tout mon être s'élevait au-dessus de moi-même et vraiment il s'exaltait, il s'ennoblissait par les plus purs sentiments, sans aucune pensée de vanité ou de glorie et ses sentiments avaient une telle intensité que j'en étais transporté. Je pressentais, je voyais d'avance, pour ainsi dire, des résultats imprévus mais grandioses: répandre par ces écrits l'esprit de dévouement et de sacrifice. »

*Souvenir de Solférino.* La première édition de ce petit livre devenu célèbre parut en 1862, il ne fut pas mis en vente, mais distribué libéralement par l'auteur. Voici ce que raconte à ce sujet M. G. Moynier dans sa brochure « *La Fondation de la Croix-Rouge* », Genève, 1903:

« Après avoir lu l'exemplaire que j'avais reçu à titre gracieux, je courus chez M. Dunant pour le féliciter de son idée géniale. Je lui annonçai mon dessin de la soumettre à l'examen d'une société philanthropique que je présidais depuis quelques années, la Société genevoise d'utilité publique!... Je provoquai donc dans son sein un dé-

bat sur ce sujet, et je le mis à l'ordre du jour de la séance du 9 février 1863. »

Dans le même ouvrage, M. Moynier dit encore: « Nul doute quant au fait qui suscita, à proprement parler, l'œuvre de secours aux militaires blessés qu'on a appelée plus tard « La Croix-Rouge ». Ce fut la publication à Genève, vers la fin de 1862, de l'ouvrage de M. Henri Dunant intitulé *Un souvenir de Solférino*. Par le narré saisissant de ce qu'il avait vu et éprouvé pendant la terrible bataille du 24 juin 1859, l'auteur de ce livre désilla les yeux des aveugles, émut les cœurs des indifférents, et opéra virtuellement dans le domaine intellectuel et moral la réforme à laquelle il aspirait, de telle sorte que, cette première conquête une fois effectuée, il ne resta plus qu'à donner une forme concrète à la conception du persuasif historien. *Il a été le premier à montrer tout ce qu'on pourrait attendre d'associations nombreuses qui se prépareraient à compléter le service sanitaire des armées en temps de guerre, et l'on peut bien dire que c'est lui qui a imaginé la Croix-Rouge.* Aussi n'ai-je pas manqué moi-même de rappeler à l'occasion sa louable initiative. »

(A suivre.)



## L'Agence des prisonniers de guerre,

organisée à Genève au mois d'août dernier, s'est installée au *Musée Rath*.

Une première fois déjà, et en raison de l'extension de son travail, le Conseil administratif avait eu l'amabilité de mettre à sa disposition des locaux au palais Eynard. Mais cela n'a pas suffi. Actuellement le bilan de l'actualité journalière de l'Agence se résume en: 4000 lettres reçues, 1000 à 2000 correspondances transmises aux prisonniers ou à leurs familles,

4 à 5000 fr. en petites sommes à faire parvenir aux prisonniers, 1500 à 2000 fiches de demandes ou de renseignements à confectionner, 100 à 150 personnes à recevoir et à renseigner, sans compter quantité de colis à transmettre et de télégrammes à répondre quotidiennement.

Aussi l'obligeance du Conseil administratif ne s'est point lassée. Soucieux de collaborer à une œuvre humanitaire au premier chef et conscient de l'intérêt qu'il